



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2018

### AVIS DE CONVOCATION

Montréal, mercredi, 10 janvier 2018

L'ASPAT convie ses membres à son Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra le lundi, 29 janvier 2018 à 19:30 au centre Le Mainbourg situé au 14 115, rue Prince-Arthur, à la salle 161.

Définition de 'MEMBRES' selon l'article 8.1 des règlements généraux :

***Toute personne physique intéressée aux objets et aux activités du Club et qui respecte l'ensemble des conditions suivantes au moment de la publication de l'avis de convocation des membres à l'assemblée générale annuelle ou toute assemblée générale extraordinaire :***

- a) ***Est dûment inscrite aux registres du Club, de l'ARSC et de la FSQ, à titre de :***
  - i. ***Joueur***

***Si le joueur est d'âge mineur, ses droits de membres sont alors exercés par l'un de ses parents ou tuteur légal; ou***
  - ii. ***Entraîneur ou bénévole n'étant ni joueur ni parent et/ou tuteur légal d'un joueur;***
- b) ***Est inscrite aux activités du Club et affiliée auprès du Club pendant un minimum deux (2) saisons consécutives ainsi qu'à la saison en cours au moment de la tenue de l'assemblée générale annuelle ou de toute assemblée générale extraordinaire;***
- c) ***N'est pas endettée envers le Club;***
- d) ***A acquitté au Club la totalité des frais d'inscription exigés par le Club pour toutes les saisons où le membre a été inscrit auprès du Club; et***

***N'a pas transmis sa démission, demandé de remboursement et/ou de libération ou n'est pas l'objet d'une procédure de suspension ou radiation.***

Veuillez consulter nos règlements généraux au lien suivant :

<http://www.aspat.qc.ca/pages/aspat/reglements.html>

**Voir l'ordre du jour de l'assemblée à la page 2.**

Si vous avez des points à ajouter au Varia (point 13), faites-le nous savoir en adressant un courriel à : [info@aspat.qc.ca](mailto:info@aspat.qc.ca).

Au plaisir de vous y voir en grand nombre!

*Michel Lorch*

Président



# **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2018**

## **Ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination d'un Président et d'un Secrétaire d'assemblée
3. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du Procès-verbal de la dernière assemblée
6. Rapport du Président
7. Rapport du Trésorier (États financiers)
8. Période de questions
9. Nomination d'un expert-comptable (pour la nouvelle année financière)
10. Élection des administrateurs
  - a. Présentation des candidats
  - b. Période de questions aux candidats
11. Suspension de l'Assemblée : élection des dirigeants
12. Allocution du Président
13. Varia
14. Levée de l'assemblée